

Bruxelles, le 9 février 2024
(OR. en)

5944/24

SOC 56
EMPL 36
ILO 6
ONU 13

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Participation de la Commission, au nom de l'UE, à la coalition mondiale pour la justice sociale <i>- Autorisation de signer un instrument non contraignant</i>

1. En novembre 2023, le conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) a approuvé à l'unanimité la coalition mondiale pour la justice sociale. Cette initiative vise à promouvoir la coopération et les partenariats multilatéraux ayant pour objectif général de faire progresser la justice sociale et un travail décent pour tous.
2. Le 24 novembre 2023, l'OIT a invité la Commission à participer, au nom de l'Union européenne, à la coalition mondiale pour la justice sociale¹.
3. Compte tenu du caractère volontaire et juridiquement non contraignant de la coalition mondiale pour la justice sociale et des modalités de participation, une procédure relative aux instruments non contraignants a été jugée appropriée.

¹ Doc. 5499/24 - ADD 1.

4. Dans le cadre de la première étape d'une procédure relative aux instruments non contraignants, le 18 décembre 2023, la Commission a officiellement informé le Conseil, dans une note², de son intention d'engager des discussions en vue de devenir un partenaire au nom de l'UE au sein de la coalition mondiale pour la justice sociale. L'intention de la Commission a été examinée lors d'une réunion tenue par le groupe "Questions sociales" le 8 janvier 2024. Les délégations se sont félicitées de l'intention de la Commission.
5. Le 16 janvier 2024, la Commission a informé les délégations, dans une note³, de son intention de signer une lettre répondant favorablement à l'invitation de l'OIT.
6. La note était accompagnée d'un projet de lettre⁴. Par ce projet de lettre, qui souligne l'engagement de l'Union en faveur de la justice sociale, l'Union souscrirait au mandat de la coalition mondiale pour la justice sociale⁵ et exposerait les domaines de coopération potentiels en matière de lutte contre les inégalités, d'application des droits du travail, d'élargissement des perspectives d'emploi, de protection, de consolidation des transitions justes et de renforcement du dialogue social.
7. Lors de la réunion du groupe "Questions sociales" du 25 janvier, conformément aux modalités relatives aux instruments non contraignants (deuxième étape de la procédure relative aux instruments non contraignants), la Commission a présenté sa note, son projet de lettre et le mandat définissant l'objectif et le mode de gouvernance de la coalition mondiale pour la justice sociale.
8. Lors de la réunion, la Commission a précisé que sa participation à la coalition mondiale pour la justice sociale au nom de l'Union européenne n'impose aucune nouvelle obligation administrative ou financière pour les États membres de l'UE et n'empêche pas les États membres de l'UE d'adhérer individuellement à la coalition et d'y apporter leur propre contribution. La Commission s'est engagée à demander tout d'abord l'autorisation du Conseil au cas où elle souhaiterait contribuer à la coalition mondiale pour la justice sociale dans le cadre d'un projet ne relevant pas de l'une des priorités énoncées à l'annexe de la lettre, qui a été examinée au sein du groupe "Questions sociales".

² Doc. 17057/23.

³ Doc. 5491/24.

⁴ Doc. 5499/24.

⁵ Doc. 5499/24 - ADD 2.

9. Toutes les délégations ont exprimé leur point de vue sur le projet de lettre par laquelle la Commission entend répondre à l'invitation de l'OIT, et aucune ne s'y est opposée.
10. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'autoriser la Commission à participer, au nom de l'UE, à la coalition mondiale pour la justice sociale en qualité de partenaire et à répondre à l'invitation de l'OIT par la lettre figurant à l'annexe de la présente note.
11. Il est entendu que l'autorisation accordée à la Commission de participer au nom de l'Union à la coalition mondiale pour la justice sociale en qualité de partenaire est sans préjudice des procédures à suivre au niveau de l'Union, y compris l'intervention éventuelle du Conseil en tant qu'institution chargée de l'élaboration des politiques, dans le cas où une initiative spécifique serait prise dans le cadre de la coalition.

Brussels, XX/01/2024

Dear Director General,

Thank you very much for your letter dated 24 November 2023 addressed to President Ursula von der Leyen in which you invite the European Commission to join the Global Coalition for Social Justice, a voluntary platform to increase political commitment on advancing social justice. This initiative comes at a crucial time for ensuring just transitions and the upholding of labour rights around the globe. It is a common task for the international community to achieve the goals of the UN Agenda 2030 for Sustainable Development, and the Coalition will certainly help to advance this objective.

I am therefore pleased to inform you that **the European Commission, on behalf of the European Union**, shares the political commitment to advance social justice globally and has decided to become a **partner of the Global Coalition for Social Justice**.

As you know, the European Union is a strong proponent of decent work and social inclusion, both within its borders and worldwide. We stand ready to deepen our close cooperation to advance social justice and to explore new collaborative avenues with other partners, based on the voluntary and non-binding nature of the initiative. The EU will also continue to advocate the importance of including social justice, as well as fair and just transitions, in all relevant discussions at international level and in multilateral fora.

We welcome the areas of immediate action highlighted in your Terms of Reference, in particular the need to: address inequality, discrimination and exclusion; realise labour rights; provide protection and build resilience; and reinforce institutions of social dialogue. I believe our ongoing collaboration, including through various projects (outlined in an annex to this letter), provides a solid base for furthering the objectives of the Coalition, which are fully in line with the European Pillar of Social Rights and are well reflected and pursued in our current policies

Finally, allow me to underline my appreciation for the knowledge-sharing aspect of the Coalition, as this is crucial to fully understand the challenges and complexity of social justice.

Please do not hesitate to contact my services in the Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion who will be the contact point for this initiative (Laura CORRADO, Head of Unit laura.corrado@ec.europa.eu or EMPL-E3-UNIT@ec.europa.eu).

I look forward to contributing to the Global Coalition for Social Justice and allow me to express my gratitude for your personal leadership and vision on this initiative.

Yours sincerely,

Nicolas Schmit

ANNEXE

Domaines de coopération potentiels dans le cadre de la coalition mondiale pour la justice sociale

Conformément aux domaines prioritaires présentés dans le mandat, la Commission européenne a défini les possibilités de coopération et de contribution à la coalition présentées ci-après, sous réserve de discussions ultérieures avec vos bureaux et étant entendu que les priorités peuvent évoluer d'un côté comme de l'autre.

Priorité 1 - "Lutter contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion": initiatives visant à réduire les inégalités multidimensionnelles et à prévenir et combattre la violence et le harcèlement.

Priorité 2: "Appliquer les droits des travailleurs en tant que droits de l'homme, veiller au respect de la dignité humaine et répondre aux besoins fondamentaux": il s'agit d'un élément essentiel de nos projets en matière de chaînes d'approvisionnement, qui ont pour objectifs un avenir du travail durable, une application effective du devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et l'abolition du travail des enfants.

Priorité 3: "Élargir l'accès à un emploi productif et librement choisi et à des entreprises durables et renforcer les capacités en la matière": projets relatifs à l'avenir du travail, à la formalisation ou au soutien à l'emploi des jeunes et à l'investissement dans les compétences, et programmes de migration de main-d'œuvre, notamment dans le secteur de la pêche.

Priorité 4: "Assurer la protection et renforcer la résilience": la Commission européenne soutient des systèmes nationaux de protection sociale inclusifs au moyen de divers projets.

Priorité 5: "Renforcer les transitions justes et la dimension sociale du développement durable, du commerce et de l'investissement": projet conjoint sur une transition juste dans les processus climatiques.

Priorité 6: "Renforcer les institutions du dialogue social": les projets visant à faire progresser le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement par un dialogue social sectoriel et une coopération avec l'initiative "Global Deal" soulignent notre attachement au dialogue social au-delà de nos frontières.

En outre, l'Union européenne reconnaît la dimension mondiale de la justice sociale, qu'elle intègre en tant que thème transversal dans l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale dans le cadre du programme thématique en faveur des défis mondiaux.